

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

**Etaient présents :**

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO JérémY	SCHULTZ Laurent	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	
POUGET Clémence	RECH Serge	HATRI Aïcha	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	SEGURA Olivier	

**Procurations :**

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	POUGET Clémence
ACKER Christine	a donné procuration à	ROBINET David
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
SCHITZ Denis	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BAUR Denis	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

**Absents excusés :**

PAULY Elsa	MATHIEU Bertrand	FATTORELLI Viviane	FERRERO Marc
SCHÜTZ Sylvie			

**Absents non excusés :**

ANDRE René	FRADELLA Cédric
DEUTSCH André	ABATE Patrick
FEUVRIER Alieth	BEY Michèle
BRUSCO Stéphan	

La séance débute à 18h12

**Début de la séance :**

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	13
Absents :	14

**Pendant le point 2 :**

Arrivée de M. PAQUET

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

La séance se termine à 20h12

**Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :**

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
MOUCHARD Margot, responsable des Assemblées  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique  
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

**POINT I-17 – DELIBERATION N°2023/I-72 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF) DE LA DSP**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les article R2222-1 à R2222-6 ;

Vu la délibération n°2022/I-37 du comité syndical du 22 juin 2022 relative à la création et à la composition de la commission de contrôle financier de la DSP ;

Vu l'arrêté n°2023-04 en date du 28 novembre 2023 portant délégation de fonctions et de signature à la 2eme vice-présidente, Madame REBSTOCK-PINNA,

Considérant que cet arrêté de délégation est relatif à l'exécution et au contrôle de la délégation de service public et qu'il prévoit que la 2<sup>ème</sup> vice-présidente assurera la présidence de la commission de contrôle financier de la DSP .

Considérant que cette commission est chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises, au titre d'une délégation de service public (DSP), d'un marché public ou de tout autre contrat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public ;

Considérant que cette commission doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle. Pour l'exécution de cette mission, le SMiTU peut se faire aider par un prestataire extérieur. Les rapports doivent être joints aux comptes du Syndicat, il s'agit de documents administratifs communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs ;

Considérant que la composition de la CCF est librement fixée par le comité syndical et qu'il convient de désigner des délégués, Mme REBSTOCK-PINNA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente étant désignée pour en assurer la présidence par arrêté de délégation du Président du SMiTU ;

Considérant que jusqu'alors la CCF était composée comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. MEDVES	M. LUCCHINI
M. HOLSENBURGER	M. COLIN
M. BECKER	M. BALCERZAK
M. SCHULTZ	M. ZENNER
M. JURCZAK	M. VEINNANT

Considérant les élections qui ont eu lieu au sein du Comité Syndical du SMiTU Thionville Fensch ;

A présent, le bureau syndical propose au comité la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
M. MEDVES	M. LUCCHINI
M. HOLSENBURGER	M. COLIN
M. BECKER	M. JURCZAK
M. SCHULTZ	M. BALCERZAK
M. VEINNANT	M. ZENNER

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'acter que Mme REBSTOCK-PINNA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente sera présidente de la CCF de la DSP par délégation du Président du SMiTU ;
- de désigner les membres de la CCF parmi les délégués syndicaux ;
- d'autoriser le Président du SMiTU Thionville Fensch à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- acte que Mme REBSTOCK-PINNA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente sera présidente de la CCF de la DSP par délégation du Président du SMiTU ;
- autorise le Président du SMiTU Thionville Fensch à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.
- désigne les délégués syndicaux suivants membres de la CCF :

Titulaires	Suppléants
M. MEDVES	M. LUCCHINI
M. TACCONI	M. COLIN
M. BECKER	M. JURCZAK
M. SCHULTZ	M. BALCERZAK
M. VEINNANT	M. ZENNER

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 21 décembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

